

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 29 mars 2023

Date de convocation : 20 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 04 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf à la délibération 41 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34 de la délibération 01 à 03 – 33 à la délibération 04 – 34 de la délibération 05 à 40 – 33 à la délibération 41 – 34 de la délibération 42 à 44

Nombre de conseillers votants : 37 de la délibération 01 à 03 – 35 à la délibération 04 – 37 de la délibération 05 à 40 – 36 à la délibération 41 – 37 de la délibération 42 à 44

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Véronique BESSE avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Alexandra BEAUNÉ avait donné pouvoir à Landry RONDEAU

Secrétaire de séance : Estelle SIAUDEAU

• 37. CONVENTION D'UTILISATION AVEC LA LUDOTHEQUE FAMILLES RURALES – Rapporteur : Patrick MANDIN

Dans le cadre de la programmation d'animations, les bibliothèques du Pays des Herbiers proposent des animations autour du jeu. Deux animations ont déjà été proposées en 2022. A cette occasion, les jeux avaient été empruntés à la Ludothèque, service de l'association Familles Rurales des Herbiers.

Afin de développer ces actions et de formaliser le partenariat avec la Ludothèque, il est proposé de conclure une convention d'utilisation avec la Ludothèque.



Cela implique d'adhérer à la Ludothèque et ainsi permettre un accès :

- au prêt de jeux à titre gracieux, à raison de 6 jeux empruntés pour un mois maximum (les jeux supplémentaires seront facturés à 1€ par jeu),
- au service d'animation par les bénévoles de la Ludothèque (sous contrepartie financière précisée dans la convention).

Le coût de l'adhésion au titre de l'année 2023 s'élève à 35 €.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse/Culture du 8 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 mars 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver l'adhésion au service de la Ludothèque de l'association Familles Rurales des Herbiers,
- approuver la convention d'utilisation de la Ludothèque,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Estelle SIAUDEAU,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

0 5 AVR. 2023

Publié électroniquement le :

0 5 AVR. 2023

